

COMMUNE DE SAINT-SULIAC

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 035-213503147-20260910-2026_60-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance obligatoire du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

Date de convocation : 04/09/2026

L'an deux mil-vingt-six, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde, Mme FIQUET Isabelle, M. LEFEUVRE Aymeric, M. DENOUE Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. BABEY Pierre-Olivier, Mme VERGER Laurence, , Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura

Absents excusés : M. BOUVET Rémy, M. VAN HEEMS Frédéric a donné pouvoir à M. BIANCO Pascal, M. JACQUEMONT Mickael a donné pouvoir M. PERDRIEL Erik, M. BOUVET Rémy

Secrétaire : Mme MAUCORPS Laura

DELIBERATION N°2026-60

MARCHES PUBLICS

OBJET : Rénovation de l'Eglise de Saint- Suliac : travaux phase 1 Validation de l'Avant-projet sommaire .

VU

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;
- la consultation lancée pour la désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation de cette opération ;
- la délibération en date du 5 juin 2026 , validant de lancement de la phase 1 de travaux pour la rénovation de l'église

Pour rappel,

Une mission d'étude diagnostique ayant pour objectif d'enrayer des dégradations plus importantes, les principales pathologies étant a priori dues à des infiltrations d'eau et à un réseau d'évacuation des eaux pluviales insuffisant a été réalisée par Madame Le Bec.

L'étude concernait :

- L'analyse de l'état des maçonneries, intérieures et extérieures, ainsi que des voûtes, afin de préciser leur état sanitaire, les pathologies et les désordres. Il y aura lieu de préciser les moyens de remédier à ces désordres et estimer les travaux de restauration à l'identique à mettre en œuvre, en plusieurs phases si nécessaire ;
- L'analyse de fissures visibles, à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice, ainsi que la détermination des causes et la proposition de solutions pour remédier à ces désordres ;
- Le diagnostic approfondi des vitraux : proposition d'un protocole de restauration, en lien avec une entreprise spécialisée dans la restauration des vitraux et comportant dans sa composition un restaurateur de niveau 7. Les conclusions seront soumises à l'approbation du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) ;
- L'analyse de l'état du mobilier et des décors intérieurs, avec établissement d'un protocole de restauration.

Le rapport de cette étude a été remis par Madame Le BEC en mars 2022 et a fait l'objet d'une présentation publique le 22 mars 2022.

L'ensemble des travaux pour une rénovation totale de l'Eglise ont été estimés à 2 191 000 € HT par ARCAHEB (en tenant compte de la réévaluation effectuée en 2025)

Entre Mars et novembre 2024, les travaux prioritaires ont été réalisés pour un montant de **266 308,91 euros HT**. L'opération a bénéficié de subventions dont la DRAC (50%), et la Région Bretagne . Une souscription via la Fondation du Patrimoine avait également été lancée .

En février 2026, Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour une première phase de travaux d'un montant de 400 000 € HT .

Après analyse des offres au regard des critères définis dans les documents de consultation, l'offre du cabinet ARCHAEB présentant le meilleur rapport entre la valeur technique et le coût de la prestation a été retenue par délibération n°2026-27 du 5 juin 2026.

Présentation de l'APS ,Avant-projet Sommaire

Suite à la réunion du Comité de pilotage qui s'est tenue le 3 juillet en mairie , le périmètre et la définition des travaux à mener lors de cette phase ont été précisés et chiffrés .

Le projet concerne :

la restauration des façades du chevet et de la sacristie en extérieur

La restauration des intérieurs du chœur et de la sacristie

Le coût estimatif s'élève à 531 550 euros HT

Le zonage initialement envisagé par la maîtrise d'ouvrage comprenait également les transepts. Compte tenu des contraintes budgétaires, il a été décidé de retirer ces volumes de la présente opération.

L'enveloppe prévisionnelle initialement envisagée pour les travaux était de 400 000 € HT, hors électricité.

À ce jour, l'enveloppe recalée pour le périmètre retenu, comprenant le chœur et la sacristie nord, en intérieur et en extérieur, est estimée à 480 000 € HT hors électricité

L'architecte propose l'ajout de prestations supplémentaires qui effectuées lors cette phase présenterait un gain financier pour les autres phases de restauration du fait, que les artisans n'aient pas à réinstaller un chantier pour des prestations ou parce que ces travaux présentent une cohérence à être effectués à ce stade :

Ces prestations comprises , le cout estimatif est 594 842 € HT

Précisions concerna t le Montage projet fluides :

Le projet est proposé en 2 phases : une pour la présente opération (éclairage chœur et équipement sacristie) et l'autre pour un projet d'avenir (éclairage reste de l'édifice).

Pour éviter d'avoir à endommager les ouvrages prévus restaurés dans la zone orientale (chœur et sacristie) lors d'une future opération de travaux, une attente a été proposée à la MOA dans l'ancienne sacristie (au Sud du chœur).

Les câbles pourront partir de ces fourreaux en attente, dans des zones qui ne seraient pas encore restaurées. Ce montage est imaginé pour permettre la mise en conformité de tous les points de départ (tableaux, compteurs, boîtiers de contrôle, etc.) pour préparer une base "saine" avant le remplacement intégral des équipements de l'église.

La Maitrise d'œuvre précise que l'enveloppe de la deuxième phase est plus conséquente que la première en lien avec le coût des luminaires.

Prestations Supplémentaires Eventuelles :

Plusieurs PSE ont été étudiées et présentées en comité de pilotage , toutes pouvant être réalisées ultérieurement si besoin, à l'exception de celle concernant les vitraux. Cette PSE du thermoformage est en réalité une variante : la Maitrise d'ouvrage doit se prononcer entre la pose de protections en raquette grillagée cuivre ou celle d'un thermoformage.

La Maitrise d'œuvre suggère à la Maitrise d'ouvrage de maintenir en effet les PSE, pour leur caractère intéressant, utile et économique (dans la mesure où les entreprises seraient déjà in situ). Une fois les marchés identifiés, selon le budget chantier, la Commune pourra décider de les contracter ou non.

Il est rappelé à la Maitrise d'ouvrage la nécessité de prévoir une marge financière dépendante du découpage de ses futurs travaux : plus les opérations sont hachées, plus les frais d'installations de chantier et de base vie se cumulent. Aussi, chaque projet a son enveloppe, légèrement différente du chiffrage global théorique d'une restauration complète et uniforme de l'édifice.

En intégrant ces prestations complémentaires, le coût estimatif de l'opération s'élèverait à 594 842 € HT.

Périmètre	Estimation
Enveloppe initialement envisagée, hors électricité	400 000 € HT
Enveloppe travaux recalée annoncée, <u>hors électricité</u>	480 000 € HT
Périmètre de base : chœur et sacristie, intérieurs et extérieurs	531 550 € HT
Avec les prestations complémentaires proposées	594 842 € HT

Les différents montants devront être mis en cohérence avec le périmètre définitif retenu, les éventuelles PSE et variantes, ainsi qu'avec les crédits disponibles pour cette phase de travaux.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE :

- Article 1 : D'approuver le dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS) de la phase 1 de travaux de rénovation de l'église, tel que présenté par le maître d'œuvre.
- Article 2 : D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux de cette phase 1 à la somme de 594 842 € HT
- Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à approuver le passage à la phase suivante de la conception : l'4APD , Avant-Projet Définitif.
- Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions les plus larges possibles auprès de l'État, de la Région, du Département et de tout autre organisme public ou privé.
- Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

